

## CONSEIL GENERAL

## POSTULAT (art. 53 ss RCG)

«Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général » (art. 53, al. 2 RCG)

## Formulaire de dépôt

Mme / M. : ......................................................
Objet : Montrer l'exemple en matière d'égalité salariale
Développement écrit (ou annexe jointe)

## Nous demandons au Conseil communal d'analyser la situation en

 matière d'égalité salariale dans l'administration communale et de transmettre suite à cette analyse un rapport au Conseil général.$\qquad$
$\qquad$


## Cosignataires



## A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le ..23...01..20.19
N ${ }^{\circ}$ d'ordre :......O.1. 8.
Dicastère : $\qquad$
Transmis le*: $\qquad$

[^0]
## Auteurs : Véronique Polito (PS) \& Nicolas Schmidt (les Verts)

## Titre : Montrer l'exemple en matière d'égalité salariale

Nous demandons au Conseil communal d'analyser la situation en matière d'égalité salariale dans l'administration communale et de transmettre suite à cette analyse un rapport au Conseil général.

## Développement:

Afin de lutter contre les inégalités salariales persistantes en Suisse, le Parlement fédéral a accepté, en décembre 2018, une révision de la loi sur l'égalité. Celle-ci contraint les entreprises de plus de 100 collaborateurs à effectuer une analyse de la structure des salaires. La Confédération met gratuitement à la disposition des services RH un instrument à cet effet.

La nouvelle loi s'applique également aux services publics. En effet, bien que généralement moins flagrantes, les inégalités salariales existent aussi dans la fonction publique, en particulier dans les communes. En tant que commune moderne et progressiste, Villars-surGlâne peut montrer l'exemple en comptant parmi les premières communes à analyser sa structure des salaires et en rendant compte à son législatif des mesures déjà prises ou à prendre en la matière.


[^0]:    *Date à partir de laquelle court le délai ( 6 mois) de réponse du Conseil communal

